

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 12 AVRIL 2022 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le mardi douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Nathalie BOUISSET, Maryse DEPUYDT, Eve ROUGET, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORE, Josette ROUGET, Pascal LHOTE, André BLANCHARD et Jacqueline ROBINET.

Convocations adressées le 7 avril 2022

SECRETARE DE SEANCE : Eve ROUGET

ORDRE DU JOUR :

- **VOTE DU BUDGET 2022**
- **VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIÈRES 2022**
- **BOULANGERIE**
‣ **Examen de la proposition du boulanger : vote**
- **SUJETS ET QUESTIONS DIVERSES**

VOTE DU BUDGET 2022

Pour donner suite à la dernière réunion, il a été procédé aux derniers ajustements demandés par les conseillers. Le budget est adopté et voté à l'unanimité et arrêté aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement 308 644.21 € avec un résultat reporté de l'exercice écoulé de + 51 412.21 €.
Section d'Investissement 201 777.41 €.

Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses et programmes suivants :

REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS.....	32 900
€	
ACQUISITION DE MATÉRIEL dont matériel cantonnier, tables d'école, défibrillateur.....	25 398 €
TRAVAUX DE BÂTIMENTS dont sécurisation/protection de la Grange, abribus.....	11 500
€	
ACHAT DE TERRAINS.....	6 600
€	
TRAVAUX VOIES RÉSEAUX DIVERS aménagement route de Villiers, viabilisation lotissement	52 000 €
VIDEO PROTECTION.....	16 600 €
BOULANGERIE Solde des travaux, changement store etc.....	25 210
€	

Les principales recettes d'investissement comprennent les recettes suivantes :

Fonds de Compensation TVA.....	32 000
€	
Subvention défibrillateur.....	800 €

Subvention CITY STADE Solde.....	9 178
€	
Subvention Etat VidéoProtection.....	3 900
€	
Subventions TRAVAUX BOULANGERIE Etat + Conseil Départemental Solde.....	41 570 €

VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIÈRES 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Carisey,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de ne pas modifier par une augmentation, pour 2022, les taux des taxes directes :

Taxe Foncière Bâtie	36,61%	Produit pour la commune	105 181 €
Foncier Non Bâti	34,74%	Produit pour la commune	11 325 €

Total des Produits Fiscaux.....116 506 €

BOULANGERIE

Monsieur le Maire nous fait lecture du courrier lui ayant été remis en main propre contre sa signature par Monsieur MORADI.

Dans son courrier, il propose à la commune de se porter acquéreur de la Boulangerie (commerce et bâtiment d'habitation) à la fin du bail dérogatoire le 30 novembre 2022.

En cas de refus, il envisage de mettre un terme à son activité à Carisey

Après renseignements pris auprès de la Préfecture d'Auxerre, Monsieur le Maire informe les adjointes et les conseillers que les services des collectivités locales de la Préfecture confirment que la commune doit rembourser toutes les subventions reçues pour les travaux et l'acquisition de la boulangerie si la vente avait lieu.

Monsieur le Maire propose alors un tour de table aux élus afin de recueillir leurs avis sur ce sujet et procède par la suite à un vote concernant la proposition de Monsieur MORADI.

Le conseil se prononce contre la vente de la boulangerie à la majorité par 8 voix contre, 3 voix pour et souhaite, de fait, conserver son commerce en milieu rural et préserver ainsi la notion de service public auprès des administrés.

SUJETS ET QUESTIONS DIVERSES

Un conseiller demande où le cantonnier peut déposer la tonte et les feuilles ramassées.

Après un appel à Monsieur Jean-Claude SOLÉ, celui-ci propose qu'on les dépose vers sa vigne afin d'en faire du compost.

L'agent municipal Cédric a pris ses fonctions sur la commune le 01/04/2022.

Réserveons lui le meilleur accueil et souhaitons-lui une complète réussite dans son activité professionnelle.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 02 mai 2022 à 18h30

L'ordre du jour étant vu,

Monsieur Le Maire propose de lever la séance à 20h25.

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascal ETCHART